

# FORMULAIRE 8

## AVIS D'AUGMENTATION ANNUELLE DE LOYER AUTORISÉE DONNÉ À LA OU AU LOCATAIRE

DESTINATAIRE : \_\_\_\_\_  
[Locataire]

RÉSIDENT AU : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
[Adresse du logement locatif]

Le présent avis vise à vous informer que le loyer payable pour le logement locatif susmentionné sera augmenté de \$ par semaine/mois, à compter du jour de 20 , ce qui portera le loyer total à \$ par semaine/mois.

Cela représente une augmentation de % du loyer actuel.

Le pourcentage d'augmentation autorisé par la directrice des locaux d'habitation à louer est de %.

Le loyer du logement locatif que vous occupez a été augmenté pour la dernière fois le jour de 20 .

Date : \_\_\_\_\_ Signature de la ou du propriétaire : \_\_\_\_\_  
(Jour/Mois/Année)

Nom de la ou du propriétaire (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Téléphone et courriel de la ou du  
propriétaire (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

### REMARQUE :

- Le loyer du logement locatif ne peut pas être augmenté avant que douze (12) mois ne se soient écoulés depuis la dernière augmentation ou, dans le cas de logements locatifs nouvellement loués, la date à laquelle le loyer a été demandé pour la première fois [par. 48 (1)].
- La ou le locataire peut traiter cette augmentation de loyer comme un avis de résiliation [par. 48 (5)].
  - Si la ou le locataire choisit de traiter cet avis comme un avis de résiliation, le contrat de location prend fin le jour précédant immédiatement le jour où l'augmentation de loyer prend effet.
  - Dans ce cas, la ou le locataire doit également informer par écrit la ou le propriétaire de son intention de résilier le contrat de location au plus tard un mois avant la date d'effet de l'augmentation de loyer.